



PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une séance extraordinaire de son conseil, le trentième (30^e) jour du mois d'août 2021 à 19 h au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford, à laquelle sont présents :

M ^{me} Isabelle Couture, conseillère	Siège # 1
M. André Therrien, conseiller	Siège # 2
M. Richard Picard, conseiller	Siège # 3
M ^{me} Julie Lamontagne, conseillère	Siège # 4
M. Gaétan Côté, conseiller	Siège # 5
M. Marc Cantin, conseiller	Siège # 6

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Lalumière.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur William Leclerc Bellavance, est également présent, agissant à titre de secrétaire.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du Conseil.

L'avis public a été affiché dans les délais.

CONSULTATION PUBLIQUE : DÉROGATIONS MINEURES

Ouverture de la séance de consultation publique à 19 h 07.

Demande de dérogation de 9375-8829 Québec Inc.

Propriété : lot 5 643 381 sur le chemin Aylmer qui deviendra le lot 6 452 726 sur le chemin Aylmer (parcelle voisine du lot 5 642 331)

Demande : D'autoriser le lotissement du lot bien que la profondeur minimale moyenne soit plus petite que la réglementation. Le lot a 37,25m de profondeur moyenne, alors que la réglementation demande qu'il soit à 75m de profondeur moyenne puisque le lot est à moins de 100m d'un cours d'eau.

M. Dany Sévigny est présent et explique sa demande.

Demande de dérogation de la Société Groupe Dutil

Propriété : 932 rang Elgin, Stratford

Demande : D'autoriser la construction d'un garage dont la hauteur est supérieure à celle de la résidence principale. La hauteur de la résidence principale est d'environ 17 pieds. La hauteur demandée pour la construction du garage est de 20 pieds.

Mme Odette Dutil est présente et explique sa demande.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Période de questions
- 4- Demande de dérogation mineure - lot 5 643 381 sur le chemin Aylmer
- 5- Demande de dérogation mineure - 932 rang Elgin, Stratford
- 6- Terrain au cœur du village (lot 6 430 779) – Documents notariés
- 7- Embauche – Opérateur journalier
- 8- Période de questions
- 9- Levée de la séance extraordinaire

1- Ouverture de la séance extraordinaire

La séance est ouverte à 19 h 15.

2- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte l'ordre du jour tel que présenté.

2021-08-27

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3- Période de questions

Aucune question n'a été adressée au conseil.

19h17 La séance est suspendue, le conseil se retire pour délibérer sur les demandes de dérogation mineure.

19h51 La séance du conseil reprend.

4- Demande de dérogation mineure - lot 5 643 381 sur le chemin Aylmer

CONSIDÉRANT QUE le terrain est à moins de 100 m d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le cours d'eau est actif et est dans la base de données topographique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le terrain a 37,25 m de profondeur moyenne;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des autres terrains de ce secteur ont un droit acquis et/ou sont règlementaires avec une profondeur moyenne similaire;

CONSIDÉRANT QUE la profondeur moyenne minimale nécessaire à moins de 100 m d'un cours d'eau est de 75 m;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale du terrain est de 5 250 m² sur un minimum exigé de 4000 m²;

CONSIDÉRANT QUE le terrain aurait été conforme s'il avait été loti avant 2003;

CONSIDÉRANT QUE la profondeur moyenne est moins de la moitié de ce qui est prévu au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le zonage agricole à l'arrière du terrain ne permet pas la construction;

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure du lot 5 643 381 sur le chemin Aylmer.

2021-08-28

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5- Demande de dérogation mineure - 932 rang Elgin, Stratford

CONSIDÉRANT QUE la superficie du garage serait sensiblement la même que celle du chalet;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur est calculée sur la façade qui donne sur la rue;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur du chalet est d'environ 17 pieds;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage prévoit que la hauteur du garage ne doit pas être supérieure à celle du chalet;

CONSIDÉRANT QUE la demande fait mention d'une hauteur de 20 pieds;

CONSIDÉRANT QUE lors de la consultation publique du 30 août 2021, la demanderesse a confirmé que la hauteur demandée du garage est de 20 pieds et que la dérogation est donc de 3 pieds;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,
et résolu :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure du 932 rang Elgin à Stratford, pour la construction d'un garage d'une hauteur maximale de 20 pieds, selon la méthode de calcul prévue par le règlement municipal.

2021-08-29

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6- Terrain au cœur du village (lot 6 430 779) – Documents notariés

Le point sera traité à la prochaine séance.

7- Embauche – Opérateur journalier

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Gilles Champoux, opérateur journalier;

CONSIDÉRANT le départ de Miguel Grenier, opérateur journalier;

CONSIDÉRANT QU'aucune candidature n'a été reçue à la suite de l'affichage interne de ce poste;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Pierre Bilodeau répond aux exigences du poste, à l'exception de sa classe de permis de conduire;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Benoit Bolduc répond aux exigences du poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur général et du Chef des travaux publics;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
et résolu :

D'ACCORDER à monsieur Jean-Pierre Bilodeau un poste d'opérateur journalier régulier à temps complet, aux conditions prévues à la convention collective et ce, à compter du 20 septembre 2021, conditionnellement à l'obtention de son permis de conduire de classe 3 avant la fin de sa période de probation.

D'ACCORDER à monsieur Benoit Bolduc un poste d'opérateur journalier régulier à temps complet, aux conditions prévues à la convention collective et ce, à compter du 20 septembre 2021.

2021-08-30

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

8- Période de questions

Mme Denyse Blanchet demande si les personnes embauchées ont un secondaire 5.

Le directeur général répond que oui.

9- Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,
et résolu :

Que la séance soit levée à 20 h 12.

2021-08-31

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Denis Lalumière
Maire

William Leclerc Bellavance
Directeur général et secrétaire-
trésorier